

République Française

Département du Tarn
Arrondissement de Castres
**Communauté de Communes
Sidobre Vals et Plateaux**
Tel : 05.63.73.03.86
Courriel : contact@ccsvp.fr

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux

Séance du lundi 05 octobre 2026

Date de la convocation 28/09/2026	<i>cinq octobre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à LE BEZ, sous la présidence de PAILHE FERNANDEZ Brigitte,</i>
Membres en exercice : 32 Présents : 22 Représentés : 7 Votants: 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0	Présents : PAILHE FERNANDEZ Brigitte, ALIBERT Nicolas, RICARD Alain, PETIT Michel, GUIRAUD Jean-Claude, SEGUIER Astrid, PONS Françoise, BERNOT Christine, CHAPEAU Patrick, MAYNADIER Gérard, SAISSAC Christian, TALMANT Jean-Michel, BIAU Lucien, DIMILTA Francesco, ESCANDE David, GASTOU Nathalie, MONTAGNE Christian, NOGUES Françoise, PALAYSI JérémY, PERALES Michel, TREBUTIEN Nathalie, TESTE Séverine
Secrétaire de séance: RICARD Alain	Représentés: GAVALDA Didier représenté par ESCANDE David, SERIEYS Serge représenté par NOGUES Françoise, RAIMBAULT Thierry représenté par TESTE Séverine, CALVET Christine représentée par GUIRAUD Jean-Claude, COMBES Gilles représenté par PETIT Michel, FRENKEL DE FRANCE Corinne représentée par DIMILTA Francesco, MUFFATO Paul représenté par BERNOT Christine
	Excusés: ROLLAND Christian, BIGOU Daniel, JEA Béatrice
	Absents:

N° : DE_2026_109

Objet: Délibération autorisant la Présidente à prescrire une procédure de modification du PLUi Sidobre Val d'Agout en lien avec le projet de centrale solaire photovoltaïque au sol au lieu-dit les Plots, commune de Burlats, et fixant les modalités de concertation pour cette procédure -

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.122-5 et suivants, L.151-13, L.153-36 et suivants, R.104-12 et R.104-33 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n°85-30 du 09/01/1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale des Hautes Terres d'Oc approuvé le 24/06/2019 et mis en compatibilité le 18/03/2024 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24/02/2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Sidobre Val d'Agout ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27/05/2024 approuvant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLUi Sidobre Val d'Agout avec le projet de développement de la filière bois à Saint-Agnan, dit « projet SIAT » (commune de Le Bez, 81) ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 02/12/2024 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLUi Sidobre Val d'Agout ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 06/10/2025 approuvant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLUi Sidobre Val d'Agout avec le projet de parc solaire photovoltaïque au sol au lieu-dit « Panifol » (commune de Saint-Salvy-de-la-Balme, 81) ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23/02/2026 approuvant la modification de droit commun n°1 du PLUi Sidobre Val d'Agout ;

Date de transmission de l'acte: 13/10/2026

Brassac, Burlats, Cammounes, Pailhe, Le Bez, Labrousse, Lasfaillades, Le Bez, Le Masnau Massugiès, Montfa, Roquecourbe, Saint-Gervais, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Pierre-de-Trivisy, Saint-Salvy de la Balme, Vabre.

081-200068567-DE-2026_109-DE

A G E D I

